

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.14.2014

**Hexane**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Hexane

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** HX1000

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Laboratoire

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific, Inc.  
860 Gitts Run Road  
Hanover, PA 17331  
1-717-632-1291

**Numéro de téléphone de secours:**

**ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Inflammable**



**Risque pour la santé**



**Irritant**



**Nocif pour l'environnement**

Danger en cas d'aspiration, catégorie 1  
Toxicité aiguë pour la vie aquatique, catégorie 2  
Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2  
Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition répétée, catégorie 2  
Liquides inflammables, catégorie 2  
Irritation de la peau, catégorie 2  
Toxicité reproductrice, catégorie 2  
Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition unique, catégorie 3, système nerveux central

**Mentions d'avertissement :** Danger

**Mentions additionnelles de danger:**

Vapeur et liquide hautement inflammables.  
Peut être fatal si ingéré ou par pénétration des voies respiratoires.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut causer la somnolence ou vertiges.  
Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus.  
Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.  
Toxique. pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.14.2014

**Hexane**

**Déclaration de mise en garde:**

Obtenir des directives précises avant utilisation.  
 Bien se laver la peau après utilisation.  
 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.  
 Éviter de libérer dans l'environnement.  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.  
 Ne pas manipuler avant que toutes les mesures de sécurité aient été lues et comprises.  
 Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
 Conserver le conteneur bien fermé.  
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
 Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.  
 Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.  
 Prendre des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.  
 En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.  
 Si sur la peau (ou sur les cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.  
 En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
 En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.  
 Ne PAS faire vomir.  
 En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.  
 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.  
 En cas d'incendie, utiliser des agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction.  
 Recueillir le produit répandu.  
 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.  
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.  
 Entreposer dans un endroit fermé à clé.  
 Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

Ingrédients:		
CAS 110-54-3	n-Hexane	>95 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

**Après contact avec la peau :**

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Rincez soigneusement. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.14.2014

**Hexane**

le vomissement persiste. Rincer à l'eau pendant 15 minutes.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

**Après ingestion :**

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait. Consulter un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Remarques pour le médecin : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse. En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

**Agents d'extinction non appropriés:** Aucun(e)

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:** Aucun(e)

**Informations supplémentaires (précautions):**

Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Porter l'équipement de protection. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Protéger loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner des sources d'allumage. Protéger de la chaleur. Arrêter le déversement, si possible. Contenir les matières déversées en aménageant des digues ou à l'aide d'un absorbant inerte. Transférer dans un récipient d'élimination ou recyclé.

**Précautions environnementales:**

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Recueillir les liquides à l'aide d'un aspirateur, ou en utilisant des matériaux absorbants. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Use no sparking equipment; provide ventilation; ne pas déverser dans les égouts.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Empêcher la formation d'aérosols. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.14.2014

**Hexane**

chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. En environnement de laboratoire, suivre le Plan hygiène en milieu chimique. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Éviter de faire gicler ou de pulvériser en espace clos. Se laver les mains après la manipulation.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Entreposer loin d'aliments. Entreposer dans un endroit éloigné d'agents comburants. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Maintenir le contenant bien fermé. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Conserver à le produit éloigné de l'humidité.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



**Paramètres de contrôle:**

110-54-3, n-Hexane, ACGIH (VLS-MPT) 50 ppm MPT.  
110-54-3, n-Hexane, NIOSH (MPT) 50 ppm MPT; 180 mg/m<sup>3</sup> MPT.  
110-54-3, n-Hexane, OSHA (LEPs) 500 ppm MPT ; 1800 mg/m<sup>3</sup> MPT.  
110-54-3, n-Hexane, OSHA (LECT) 1000 ppm LECT; 3600 mg/m<sup>3</sup> LECT.  
110-54-3, NIOSH, 1100 ppm IDLH (10% LEL).

**Contrôles techniques appropriés:**

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous.

**Protection respiratoire:**

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire.

**Protection de la peau:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.

**Protection oculaire:**

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

**Mesures générales d'hygiène:**

Les mesures de précaution correspondent à celles concernant le maniement de produits chimiques. Keep away from food, beverages and feed sources. Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Do not inhale gases/fumes/dust/mist/vapor/aerosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	État :	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Non déterminé Non déterminé
--	--------	--	--------------------------------

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.14.2014

Hexane			
<b>Odeur :</b>	essence	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	151 mm Hg
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	2,97
<b>Valeur pH:</b>	7,0	<b>Densité relative:</b>	0,659 g/ml à 25 °C
<b>Point de fusion / congélation:</b>	- 95 °C	<b>Solubilités:</b>	Insoluble.
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	69 °C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	- 26,0 °C	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	234,0 °C (453,2 °F)
<b>Taux d'évaporation:</b>	5,8	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non déterminé	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	Non déterminé		

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité:**

Stable sous des conditions normales.

**Stabilité chimique:**

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucune en cas de traitement normal.

**Conditions à éviter:**

Entreposer à l'écart des comburants et des bases et acides forts. Chaleur, étincelles et flammes nues.

**Matériaux incompatibles:**

Acides forts. Bases fortes.

**Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

### SECTION 11: Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë:**

**Dermique:**

DL50 Lapin 3000 mg/kg 110-54-3.

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Domages/irritations oculaires sévères:** Aucune information additionnelle.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.

**Mutagénicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.

**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.14.2014

**Hexane**

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité**

Poisson (aiguë 110-54-3: , 96 heures CL50 Pimephales promelas : 2,1 - 2,98 mg/L [écoulement].

**Persistance et dégradabilité:**

Facilement dégradable dans l'environnement.

**Potentiel bioaccumulatif:** Aucune information additionnelle.

**Mobilité dans le sol:**

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

**Autres effets indésirables:**

Expected to be toxic to aquatic life.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Product/containers must not be disposed together with household garbage. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports américain)**

**N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

UN1208

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Hexanes.

**Classe de risques:** 3

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Hexanes.

**Classe de risques:** 3

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.14.2014

**Hexane**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

110-54-3 n-Hexane.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 2-0-0

**HMIS:** 2-0-0

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.

PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).

CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)

SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.14.2014

**Hexane**

- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).